



APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE 2025 AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

NOTE DE CADRAGE



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



La politique de la ville est une politique **visant à réduire les inégalités entre les territoires** afin de maintenir un territoire équilibré et solidaire reposant sur l'intégration harmonieuse des différents quartiers qui la composent. Elle s'efforce ainsi d'améliorer la vie des habitants résidant sur des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines.

Le nouveau Contrat de Ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne a été établi pour la période 2024 – 2030. Suite à différents groupes de travail et concertation citoyenne, de nouveaux objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis au travers de 4 piliers : **Education et Vivre Ensemble, Santé, Emploi et Cadre de Vie.**

Ce nouveau Contrat de Ville concernant les 3 quartiers de Compiègne relevant de la géographie prioritaire :

- Le Clos des Roses
- La Victoire
- Vivier-Corax-Mercières-Pompidou

Les actions développées pourront aussi bénéficier aux poches de pauvreté que constitue le Square de l'Echarde et de Jean Moulin à Compiègne.

Le nouveau périmètre des QPV est consultable sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>

Les nouveaux axes d'intervention du Contrat de Ville sont consultables en annexe.

Elles intègrent les 4 axes de « Engagement 2030 » portés par l'Etat:

- L'émancipation pour tous dans le respect des valeurs de la République et de la laïcité
- Le plein emploi
- La tranquillité et la sécurité publique
- Des quartiers adaptés aux transitions -dont les transitions écologiques et énergétiques- la résilience.

Concernant l'Appel à Projet 2025, de manière plus spécifique, les priorités locales d'intervention demeurent :

- La levée des freins vers l'emploi
- La réussite éducative
- La santé
- La culture et le sport

Un axe important en direction de la jeunesse (12-25 ans) est à développer. En effet, suite au diagnostic effectué dans le cadre du Contrat de Ville, un travail en direction des adolescents, et plus particulièrement des jeunes déscolarisés est à renforcé en lien avec les priorités locales mentionnées ci-dessus.

De plus, une attention sur l'égalité Femme/ Homme sera portée au projet, avec la nécessité d'établir une cotation sur cet axe.

Enfin, les projets proposés devront d'articuler et s'appuyer sur le droit commun, et être complémentaires avec les dispositifs existants tels que la Cité Éducative.

[Chronologie de l'Appel à projets 2025](#)

21 novembre 2024: Mise en ligne de l'appel à projets 2024 sur les sites internet de la ville de Compiègne/ARC et de la préfecture de l'Oise.

2 décembre 2024: Réunion relative à l'Appel à Projet Politique de la Ville, en présence de M. le Maire- Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne, M. le Sous-Préfet en charge de la Politique de la Ville, le représentant de M. le Président de la Région Haut de France. Il s'agira de présenter les cadres d'intervention des partenaires et la gestion des demandes de subvention – à 18h30 au Centre Anne-Marie Vivé Rue Alexandre Dumas à Compiègne.

22 décembre 2024: **date limite de réception des demandes de subvention**

Si nécessaire, vous pourrez être convié à présenter oralement votre dossier en présence des partenaires, le vendredi 10 janvier 2025.

Les partenaires du contrat de Ville étudieront les projets au regard de l'ensemble des priorités du nouveau Contrat de Ville.

Dépôt du dossier

Pour les premières demandes, enregistrer votre structure dans le portail Dauphin et pour répondre au présent appel à projets, les organismes sont invités à déposer dans le portail DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>. La demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers tous les financeurs partenaires du contrat de ville concerné.

Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur le site. Pour éviter les erreurs, il est conseillé de le suivre scrupuleusement.

En sus du présent document, les porteurs sont invités à consulter les priorités de l'État et de la Région relatives à Politique de la Ville, présentées en annexe 1 et annexe 2.

Investissement :

Si vous souhaitez présenter un projet d'investissement et solliciter une subvention Région, votre dossier devra être transmis à la Ville par courriel en copie au référent Région au plus tard le **20 décembre 2024** (pour plus de précisions, se référer à l'annexe 2).

Ville : juliette.lecointe@agglo-compiegne.fr

Région : ronan.ottini@hautsdefrance.fr

Contacts - Contrat de Ville de l'Agglomération de la Région de Compiègne :

Agglomération de la Région de Compiègne/ Ville de Compiègne

Juliette LECOINTE, Directrice du Pole Services à la population

Juliette.lecointe@agglo-compiegne.fr

Stéphanie PAULET, Assistante Direction Politique de la Ville

Stephanie.paulet@mairie-compiegne.fr

Sous-Préfecture de Compiègne

Richard ROHMER, Délégué de la Préfète

Richard.rohmer@oise.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise

ddets-politique-ville@oise.gouv.fr

Région Hauts de France

Ronan OTTINI - Direction de l'aménagement du territoire et du logement - Service cohésion sociale et urbaine

ronan.ottini@hautsdefrance.fr